

Je suis d'avis qu'il y a moyen de les distinguer. On pourrait dire que le principe des deux bills est d'établir un drapeau national distinctif. Je les considère comme deux bills différents, chacun prévoyant une méthode d'établir un drapeau national distinctif. Un des bills, on se le rappellera, a été discuté et il est censé revenir pour la 2^e lecture. Il recourait à l'art héraldique pour l'établissement d'un drapeau. Celui-ci confie cette charge au gouverneur en conseil. La motion dont est saisie la Chambre et dont j'ai permis l'étude ne vise pas du tout l'établissement d'un drapeau. Elle ne demande que la tenue d'un référendum sur cette question.

Par conséquent, si l'on regarde le principe comme étant une méthode proposée pour régler cette importante question du drapeau, les bills se distinguent. C'est pourquoi on peut délibérer sur le bill.

M. Laurier Régnier (Saint-Boniface): Monsieur l'Orateur, j'approuve le principe à la base de ce bill et j'estime que le gouvernement ferait bien de prendre une décision sur cette question. En 1945 et 1946, le comité a examiné quelque 2,695 modèles de drapeaux et après neuf mois d'étude il en a retenu deux. Je crois que le comité se divisait entre un groupe qui voulait un drapeau portant la feuille d'érable sans l'Union Jack et un autre qui voulait la feuille d'érable avec l'Union Jack. L'honorable M. MacNichol a fait une étude de la question au comité, pour constater qu'il y avait 1,611 drapeaux portant la feuille d'érable et seulement 383 portant l'Union Jack. C'était donc 67 p. 100 contre 16 p. 100.

Je voudrais donner lecture d'une lettre pour montrer le vif intérêt que soulève la question du drapeau national au Canada. Il s'agit d'une lettre que j'ai reçue le 3 février 1961 de 49 Rothsay avenue, Toronto 18 (Ont.). Voici donc la teneur de cette lettre qui m'est adressée:

Agréez nos plus sincères félicitations pour votre récente attitude au Parlement au sujet d'un drapeau canadien distinctif. Nous sommes carrément en faveur d'un drapeau canadien distinctif portant la feuille d'érable comme motif.

Nous sommes étudiants au cours secondaire. Notre loyauté va au Canada d'abord, non à l'Angleterre ni à l'Union Jack, ni aux États-Unis ni au dollar.

Le Pavillon rouge dégradé est un affront pour notre fierté nationale. Un pays sans drapeau est comme un roi sans trône, une armée sans bannière, un citoyen sans nom. Un pays qui se sert d'un drapeau d'emprunt ne peut marquer les tombes de ses soldats, pavoiser ses rues ni proposer à sa jeunesse un symbole exaltant.

La jeunesse canadienne estime aujourd'hui que notre hymne national, c'est «O Canada» et non «God Save the Queen». Dans notre école secondaire, aujourd'hui, dix élèves et moi avons entrepris de faire signer une pétition par 300 personnes. Nous recevons un accueil extraordinaire. Le premier jour, nous avons recueilli presque cent signatures. Nous allons présenter notre pétition au directeur de l'école pour lui demander de faire jouer «O Canada» au moins trois fois par semaine.

M. l'Orateur: A l'ordre! J'estime que la lettre de l'honorable député n'a pas trait à la question envisagée. Présentement la Chambre s'occupe de savoir si le gouverneur en conseil doit préparer un modèle de drapeau national distinctif.

M. Régnier: Merci, Votre Honneur. Je vais me borner à donner lecture du dernier alinéa de cette lettre, alinéa qui, je crois, se rapporte à la question dont nous sommes saisis:

Nous voudrions qu'un plus grand nombre de députés songent à doter le pays d'un drapeau distinctif. Vous êtes dans la bonne voie; puissent vos efforts se couronner de succès.

Cette lettre porte la signature de M. Bill Evans, président de la *Native Son Youth*.

Des voix: Revenez à la question!

M. l'Orateur: Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais il est six heures.

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Chevrier: Monsieur l'Orateur, dois-je résumer que les travaux, lundi et mardi, seront ceux qui ont été annoncés hier soir, c'est-à-dire une motion de subsides ainsi que l'autre sujet mentionné?

L'hon. M. Churchill: Les travaux de lundi et mardi seront tels qu'on les a annoncés. Je n'ai pas encore été avisé du sujet du débat de ces jours-là.

L'hon. M. Chevrier: Cela viendra en temps opportun.

(A six heures, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)